

LETTRE D'INFORMATION
OCTOBRE 2025

Cfdt:

EFS CPDL

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUSRejoignez-nous,
Scannez le QRcode

Octobre rose 2025 : Ce que veut la CFDT Santé-Sociaux

La **CFDT** œuvre pour l'inscription du cancer du sein au tableau des maladies professionnelles, en lien avec l'exposition au **travail de nuit**, aux rayonnements ionisants et aux produits chimiques.

Au-delà de la sensibilisation des femmes au dépistage du cancer du sein propre à la campagne Octobre rose, la **CFDT** Santé-Sociaux inscrit son action revendicative dans la sphère professionnelle dans un double objectif :

- de reconnaissance de ce cancer en maladie professionnelle,
- de prévention des risques d'exposition professionnelle et environnementale.

Avec le soutien du cabinet TTLA Avocats & Associés et forte de son réseau de militant-es formées, la **CFDT** Santé-Sociaux **accompagne les professionnelles dans leurs démarches juridiques de reconnaissance du cancer du sein en maladie professionnelle.**

La **CFDT** Santé-Sociaux revendique l'inscription des risques professionnels que sont le travail de nuit, les rayonnements ionisants et les produits chimiques dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), ainsi que la mise en œuvre de plans de prévention dans les établissements.

Dans le secteur sanitaire, social et médico-social, la **CFDT** Santé-Sociaux sensibilise particulièrement les professionnelles exposées au travail de nuit sur les risques de survenue du cancer du sein.

En parallèle, les causes environnementales de cette maladie étant sous-estimées, la **CFDT** Santé-Sociaux soutient les démarches en santé publique et santé environnementale concernant l'exposome du cancer du sein.



Octobre rose et Movember : prévention à l'EFS

Les accords EFS permettent de prendre une demi-journée rémunérée **par année civile** pour les personnes (homme ou femme) de **plus de 50 ans** afin de réaliser une consultation ou un acte de prévention médicale. Cette journée se rajoute à la journée d'absence **tous les 5 ans pour les plus de 40 ans**, afin de réaliser un bilan de santé proposé par la CPAM. Ces temps sont considérés comme du temps de travail effectif. Profitez de cette demi-journée pour faire une mammographie, un dépistage du cancer de la prostate, une coloscopie...

Le document à faire signer par le professionnel de santé est sur le site de la **CFDT**/EFS.

La page des bonnes nouvelles

Malade pendant vos vacances ?

Bonne nouvelle : les jours de congé ne sont pas perdus !

Depuis une décision de la Cour de cassation du 10 septembre 2025, si vous tombez malade pendant vos congés payés, vous pouvez les reporter une fois rétabli.

Pour en profiter, il suffit de prévenir votre employeur et de lui transmettre votre arrêt maladie dans les délais habituels.

Pourquoi cette décision ?

Parce que congés payés et arrêt maladie n'ont pas le même but !

- Les congés payés servent à se reposer, se détendre et profiter de son temps libre.
- Le congé maladie, lui, permet de se soigner et de récupérer après un problème de santé.

Maladie pendant vos congés



Congés payés & Heures supp'



Congés payés et heures supplémentaires : une avancée importante pour les salariés

Bonne nouvelle ! La Cour de cassation vient de rendre une décision qui renforce les droits des salariés en matière d'heures supplémentaires.

Désormais, si un salarié prend un jour de congé payé dans la semaine, les heures travaillées les autres jours peuvent tout de même déclencher le paiement d'heures supplémentaires.

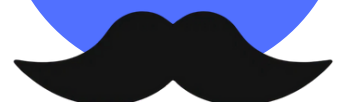
Jusqu'à présent, la jurisprudence française excluait ce calcul, ce qui pouvait désavantager les salariés qui prenaient leurs congés. Mais le droit européen est clair : aucune règle ne doit décourager la prise de congés payés. En effet, si partir en congé fait perdre des heures supplémentaires, cela crée un désavantage financier injuste.

Vos élus **CFDT** du CSE vous rendent visite :

- Cfdt: Les lundi et mardi 3 et 4 novembre à Bourges.
- Cfdt: Le lundi 10 novembre à Laval.
- Cfdt: Le jeudi 13 novembre à Blois et à ABG.
- Cfdt: Le jeudi 20 novembre à Saint Nazaire.
- Cfdt: Le mardi 25 novembre à La Roche sur Yon et à Skyline.



Vos élus **CFDT**
du CSE vous
rendent visite



Le CSE CPDL a été consulté début octobre sur l'APS (avant-projet sommaire), donc absolument pas sur l'organisation future de l'EFS nantais.

Après s'être rendu compte que l'hôpital a oublié l'EFS, et que l'EFS ne s'est pas rappelé aux bons souvenirs de l'hôpital, le bâtiment choisi, ne peut malheureusement pas accueillir toutes les activités de l'EFS, notamment la prépa, le LCQ et l'UPR. C'est pourquoi la **CFDT** avait donné un avis négatif au transfert des sites de Nantes sur l'île de Nantes sans ces activités.

Passé ce traumatisme, la **CFDT** constate que le bâtiment semble lumineux, il est à proximité du centre-ville, il semble écologique, les activités ont chacune plus d'espace. Les gros points noirs de cette consultation restent la circulation et stationnements pour lesquels la direction n'a pas toutes les réponses.

La **CFDT** espère que la direction trouvera des solutions pour, en tout premier lieu les personnes en restriction qui ne peuvent venir travailler sans ces places de stationnement, mais aussi pour les personnels en horaires décalés ou d'astreinte : nuits, soirs, week-ends. Ce sujet peut aussi rapidement devenir un sujet de fidélisation.

La **CFDT** a donné un avis **favorable** à l'avant-projet sommaire sur le futur site EFS de l'île de Nantes (IDN).



Futur site de
Nantes

Les élus **CFDT** sont conscients de la pression faite par le gouvernement sur la Direction de l'EFS dans le cadre d'ambition plasma. De façon tout à fait cohérente, prenant conscience du potentiel de donneurs dans le choletais, et de l'éloignement des MDD départementales (Cholet est à même distance de Nantes, Angers et La Roche-sur-Yon), la direction EFS CPDL a décidé d'ouvrir une MDD à Cholet.

Il est prévu d'embaucher du personnel local, et de faire appel au personnel d'Angers pour assurer leur encadrement puis leur formation, pour l'ouverture de cette nouvelle MDD. Les élus **CFDT** seront vigilants comme toujours quant à l'application des accords EFS, dans le cadre de l'ANAT et de la mobilité géographique.

Le projet présenté ce mois-ci **ne concerne que les locaux**, les élus **CFDT** ont voté **favorablement** pour ce projet.

Toutefois, ils resteront vigilants sur la mise en place de cette MDD avec des effectifs calculés au plus juste pour atteindre 6 000 dons de plasma par an. Ils espèrent ne pas être confrontés dans quelques mois à des PCA concernant la MDD de Cholet, faisant appel au personnel d'Angers, Nantes ou La Roche-sur-Yon... sans volontariat pour la mobilité

Il y a bien d'autres points à améliorer dans ce projet, notamment le poste d'accueil et d'enregistrement des donneurs et la surveillance de la collation : deux postes à part entière qui sont censés être assurés par une seule et même personne ! Comptez sur les élus **CFDT** pour suivre au plus près ce projet afin d'assurer sa réussite dans le respect de la qualité de vie au travail de chacun.



Les pallys : la fausse bonne idée quand on manque de place !

Les élus **CFDT** souhaitent exprimer leur inquiétude concernant ce nouveau projet.

Deux points distincts doivent être considérés :

1. **L'arrêt des rolls dangereux et le recours aux pallys** : ces derniers sont effectivement plus sûrs à déplacer, ce qui représente une amélioration, mais qui ne concerne en réalité qu'une vingtaine de minutes par semaine dans l'organisation du poste plasma.
2. **L'augmentation du port de charges** : elle impacte quant à elle l'ensemble du poste, soit 8 heures par jour, 5 jours par semaine.



Mais les élus **CFDT** sont particulièrement préoccupés par la question du démontage des pallys vides réceptionnés à Nantes, comme l'a souligné l'étude ergonomique. **Le manque d'espace évident dans le service préparation** de Nantes HD laisse craindre que le personnel soit contraint de démonter les 8 à 10 pallys vides pour les empiler, comme c'est déjà le cas pour les pallys UCP.

Concrètement, cela reviendrait à manipuler à chaque fois :

- une coiffe de 6 kg,
- une base de 14,5 kg,
- et 18 caisses de 1,5 kg, soit 33 kg de caisses vides à empiler, le tout multiplié par 8 à 10 pallys. 🙄

Rappelons qu'en juillet 2023, il devait y avoir suffisamment de place pour les rolls, qui ont finalement été stockés dehors, faute de place...

Autre point d'alerte : dans l'information de décembre, l'augmentation annoncée du poids de chaque caisse pleine était de **3 kg**. Dans la présentation d'octobre, elle atteint finalement plus **4,7 kg**. La solution avancée : un lève-caisses, qui permet certes de soulever les caisses, mais pas de les déplacer dans la chambre froide. Or, le chargement des Pallys s'effectue **dans des chambres froides à -30°C**, et non à proximité du poste. Le dispositif devrait donc être adapté à des déplacements complexes dans un environnement encombré et recouvert de givre au sol.

Autant dire qu'une telle solution reste, depuis des années, impossible à mettre en œuvre à Nantes.

Les élus **CFDT** s'interrogent également sur l'impact pour la santé des salariés : vaut-il mieux porter 18 caisses de 12 kg ou 24 cartons de 8 kg ? Le poids total est quasi identique en effet, mais l'effort demandé diffère et reste à évaluer.

En conclusion, les élus CFDT dénoncent une nouvelle fois une décision imposée par le LFB à l'EFS, au détriment des conditions de travail des salariés.

Les élus **CFDT** estiment qu'il aurait été opportun de profiter de ce changement pour réellement améliorer un poste déjà difficile et peu apprécié par le personnel, du fait de conditions de travail particulièrement éprouvantes.

C'est pourquoi, les élus **CFDT** se prononcent **contre** la mise en place de ce dispositif. dans les conditions de travail actuelles.



Calendrier



Rappel :

- Date **limite** de réponse de vos congés de février à fin mai 2026 : **vendredi 31 octobre**
- Date limite pour le choix des repos P7 : **vendredi 07 novembre.**



Lundi 3 novembre
Journée de la
gentillesse

Vendredi 7 novembre
Journée nationale de
lutte contre le
harcèlement scolaire



Jeudi 13 novembre
Journée mondiale du
refus de la misère

Jeudi 20 novembre
Journée internationale
des droits de l'enfant



Elodie Bernard, déléguée syndicale régionale **CFDT** EFS/CPDL
elodie.bernard44@orange.fr / 06 71 11 29 08

Carole Foratier, déléguée syndicale régionale **CFDT** EFS/CPDL
foratier.carole@gmail.com / 06 88 60 56 33

La **CFDT**, c'est des infos à destination de tous les salariés. Et aussi des infos régulières réservées aux adhérents.

Si vous souhaitez adhérer, n'hésitez pas à prendre contact ou à utiliser le bulletin d'adhésion qui se trouve en pièce jointe !

Contacts



**ÉTABLISSEMENT
FRANÇAIS DU SANG**
CENTRE-PAYS-DE-LA-LOIRE



**TOUJOURS
1^{er} SYNDICAT**

à l'EFS-CENTRE PAYS DE LA LOIRE

PREMIERS GRÂCE À VOUS,
ENGAGÉS AVEC VOUS



Rejoignez-nous,
Scannez le QRcode

